

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 MAI 2022

Etaient Présents : Karine MOURET, Maire — Olivier DELAYE, 1^{er} adjoint -Brigitte PASCAL-FREYTAG 2^{ème} Adjoint - Serge CASSAN, 3^{ème} Adjoint - René ARNIAUD, 4^{ème} adjoint - Pierre CHAUSSEDOUX - Emilie SIBILLE - Camille PEREZ - Antoine SCARDAMAGLIA - Sylvain RAKOWITZ - Bruno ROUMESTAN - Brigitte ZALLU - Denis MEGY

Absents excusés : Olivier CALAMOTE

Secrétaire de séance : Brigitte ZALLU

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal du 04/04/2022 est approuvé à l'unanimité.
Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Demande de subvention Amendes de police

1) Demande de subvention : amendes de Police

Mme le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Général de Vaucluse pour la réfection de la partie basse du chemin de fontchaude qui dessert le boulodrome de la commune. En effet, il y a lieu de reprendre le revêtement du chemin aujourd'hui dégradé par les racines des arbres mais également de rendre accessible le boulodrome aux personnes à mobilité réduite en créant une place de stationnement adaptée.

Le montant des travaux maximum à solliciter est de 35.000€ HT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire, délibère et décide, à l'unanimité :

- De demander une subvention au conseil départemental dans le cadre de la répartition des amendes de police 2022 au titre du dispositif voirie communale
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

2) Adhésion AMF, AMV 84 et AMR 84

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire chaque année de délibérer pour adhérer aux associations d'élus.

Elle propose de renouveler en 2022 la cotisation à l'association des Maires de France et à l'association des Maires de Vaucluse ainsi que l'adhésion à l'association des Maires Ruraux de Vaucluse.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, délibère et décide à l'unanimité de renouveler les adhésions :

- Association des Maires de France, cotisation 114.20 €
- Association des Maires de Vaucluse, cotisation 48.16 €
- Association des Maires Ruraux de Vaucluse, cotisation 150 €

3) Tarif vente caveaux et concession cimetière communal

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le secrétariat a reçu plusieurs demandes d'administrés désirant acheter un caveau, mais, la commune en est actuellement dépourvue.

Il est donc nécessaire d'installer des caveaux au cimetière, 2 de 3 places et 5 de 6 places qui seront revendus aux familles avec les concessions de terrains.

Elle propose de conserver le même prix de vente pour la concession que celui fixé par délibération en 2001, c'est-à-dire 458 € pour une durée de 50 ans.

Pour les caveaux, le tarif est calculé sur le prix réel de la construction :

TYPE DE CAVEAUX	PRIX HT	PRIX TTC
Caveaux 3 places	2333€	2800 €
Caveaux 6 places	2900€	3480 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, délibère et décide à l'unanimité de fixer les prix de vente des caveaux à 2 800 € TTC pour les 3 places et 3 480 € TTC pour les 6 places et de ne pas modifier le tarif de concession.

4) Questions et informations diverses

- Madame le Maire signale au Conseil Municipal que des vols de pot catalytique ont eu lieu sur des parkings de Peypin d'Aigues.

- Elle rappelle que la permanence « point écoute » des gendarmes aura lieu en mairie le mardi 10 mai de 15H00 à 17h00.

- Elle invite le Conseil Municipal à participer à la commémoration du 8 mai, RV à 11H00 devant la mairie.

- Suite à des réflexions sur le bruit occasionné par la location de la salle polyvalente, une modification du règlement de la salle est envisagée.

Le Maire,
Karine MOURET